

Date de la convocation : 07 avril 2014

Présents :

BANDELIER Luc ; CALVAT Lylian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; DOMINGUES Sandrine ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe ; VIENNET Alain.

Excusée :

RIOUX Christelle procuration à COURCIER Valérie

Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 35

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 mars 2014

Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET souhaitent avoir des explications et les suites qui ont été données à propos de la phrase suivante : « *Le tract qui a fait beaucoup parler et écrire ces derniers jours n'est ni de notre fait, ni de notre distribution. Il en sera donné information par les intéressés dans les jours prochains.* »

Monsieur le Maire indique qu'il attend toujours, à ce jour, que les personnes, auteurs de ce tract se manifestent comme elles s'y étaient engagées ».

Après cette rectification, le compte-rendu du 28.03.2014 est adopté à l'unanimité.

1. Constitution des commissions et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en règle générale les membres des commissions sont élus au scrutin secret sauf si le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il propose de fixer à six le nombre de commissions. Pour ce qui est de leur composition, il invite les quatre conseillers Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET de se positionner pour y participer.

Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET veulent faire trois remarques :

- 1) La première vise à demander expressément à Monsieur le Maire de vérifier, pour trois conseillers municipaux, la compatibilité de leur fonction avec leur mandat d'élu et que leur soit communiqués les courriers et les réponses apportées. Il s'agit de Madame Gautherot, de Monsieur Roux et de Monsieur Vancauwenberge.
- 2) La deuxième concerne leur étonnement d'avoir eu, en pièce jointe, la liste des conseillers déjà désignés à l'intérieur de chaque commission alors qu'eux-mêmes n'ont pas été sollicités au préalable.
- 3) La troisième marque leur surprise d'apprendre que certaines commissions se sont déjà mises au travail alors que celles-ci n'avaient pas été encore officiellement constituées.

Monsieur le maire indique que la demande de vérification sera exécutée pour lever toute ambiguïté.

Il souhaite indiquer que la pièce relative aux commissions avait été communiquée aux élus dans un esprit d'ouverture et de main tendue et non dans le but de marquer une quelconque exclusion. Il regrette que cela n'ait pas été compris. Dont acte.

Par ailleurs, certaines commissions ont en effet eu à répondre rapidement à certaines interrogations d'où la nécessité de commencer à travailler dans l'urgence.

A la demande de Monsieur le Maire, Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET se positionnent pour participer aux deux premières commissions.

La proposition d'élire les membres à main levée est adoptée à l'unanimité.

La création de six commissions est adoptée à l'unanimité.

La composition des membres de ces commissions et leur nombre sont arrêtées comme suit :

1) COMMISSION

URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS – 10 conseillers

Adjoint délégué vice-président : JUAREZ Emilio

Membres : CALVAT Lylian - DOMINGUES Sandrine – MENETRIER Claude – PARIS Gisèle – PEYRARD Dominique - PRAOM Christian – ROGNON Michel - ROUX Thierry – VIENNET Alain

Adopté à l'unanimité

2) COMMISSION

ADMINISTRATION – FINANCES – 9 conseillers

Adjointe déléguée vice-présidente : DURAND Valérie

Membres : DOMINGUES Sandrine – GAUTHEROT Sylvie – OPPER Evelyne – PARIS Gisèle – PEYRARD Dominique - ROGNON Michel - VANCAUWENBERGE Christophe - VIENNET Alain

Adopté à l'unanimité

3) COMMISSION

PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT – 5 conseillers

Adjoint délégué vice-président : FABREGUES Daniel

Membres : CALVAT Lylian – MENETRIER Claude – ROUX Thierry – VANCAUWENBERGE Christophe

Adopté à l'unanimité

4) COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES – AIDE A LA PERSONNE – 4 conseillers

Adjointe déléguée vice-présidente : LE BRAS Antoinette

Membres : GUILLAMO Annie – PEIRERA Christelle – RIOUX Chrystelle

Adopté à l'unanimité

5) COMMISSION

COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS – 5 conseillers

Adjoint délégué vice-président : BANDELIER Luc

Membres : GUILLAMO Annie – MARECHAL Cyril – PEIRERA Christelle - PRAOM Christian

Adopté à l'unanimité

6) COMMISSION

VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE – 5 conseillers

Adjointe déléguée vice-présidente : COURCIER Valérie

Membres : MARECHAL Cyril – OPPER Evelyne – RIOUX Chrystelle – ROUX Thierry

Adopté à l'unanimité

2. Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le maire indique que les indemnités allouées au maire et aux adjoints sont fixées selon un taux maximum en fonction de la taille de la commune.

Il propose de reconduire le taux maximum de l'indemnité du maire qui représente 43 % de l'indice 1015 de la fonction publique.

Il propose d'appliquer le même montant annuel alloué pour cinq adjoints de la municipalité précédente, qui sera partagé entre six adjoints, ce qui ramène le taux à 13.75 %.

Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET adressent leur satisfaction sur l'indemnité des adjoints. Ils souhaitent savoir si Monsieur le Maire a déjà procédé à la mise en place de son mi-temps professionnel.

Ils font également remarquer que si l'indemnité de maire était réduite de moitié, cela permettrait de faire baisser de 1 % le taux d'imposition. Si la décision de réduire l'indemnité du maire de moitié était actée, cela serait un signe fort par rapport aux discours de la campagne et ils approuveraient le futur budget 2014.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a déjà mis en place son mi-temps et qu'en réalité ses fonctions de maire représentent d'ores et déjà plus de 2.5 jours par semaine. Par ailleurs, dans un avenir proche, d'autres obligations viendront également se rajouter à ses fonctions de maire. Ceci justifie largement le fait de recevoir la totalité de l'indemnité.

M. Christian PRAOM fait remarquer qu'avant, les six adjoints bénéficiaient du taux plein ainsi que le maire et que cela ne posait pas de problème.

Après mise au vote, les indemnités sont fixées à 43 % de l'indice 1015 pour le maire, à 13.75 % de l'indice pour les adjoints.

Adopté par 19 voix pour et 4 abstentions (G. PARIS – D. PEYRARD – M. ROGNON – A. VIENNET).

3. Désignation des délégués du Conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, et à la délibération du 4 avril 2008 qui fixait à cinq le nombre de membres élus du Conseil municipal, sont élus :

Madame Annie GUILLAMO – Madame Antoinette LE BRAS – Madame Christelle PEREIRA – Madame Chrystelle RIOUX – Monsieur Luc BANDELIER. Le maire est membre de droit.

Adopté à l'unanimité.

4. Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Alaines

A la demande de Monsieur le Maire quatre candidats se présentent pour deux sièges de titulaires. Monsieur Luc BANDELIER - Monsieur Michel ROGNON – Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE - Monsieur Alain VIENNET.

Monsieur Luc BANDELIER retire sa candidature.

Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET demandent à ce que Monsieur Michel ROGNON et Monsieur Alain VIENNET soient élus au Syndicat des Alaines ensemble car ce sont les deux seules représentations auxquelles ils seront candidats.

Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE maintient sa candidature. Monsieur Michel ROGNON retire donc sa candidature.

Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE et Monsieur Alain VIENNET sont élus délégués titulaires de la commune au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Alaines.

Adopté à l'unanimité.

5. Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Monsieur Luc BANDELIER - Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE sont candidats en tant que délégués titulaires.

Monsieur Daniel FABREGUES et Monsieur Christian PRAOM sont candidats en tant que délégués suppléants.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Luc BANDELIER et Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE sont élus délégués titulaires de la commune au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

Monsieur Daniel FABREGUES et Monsieur Christian PRAOM sont élus délégués suppléants de la commune au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

Adopté à l'unanimité.

6. Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat d'Etude et d'aménagement du canton de Besançon-Sud Plateau

Monsieur Yoran DELARUE - Monsieur Christian PRAOM sont candidats en tant que délégués titulaires.

Madame Valérie COURCIER et Madame Evelyne OPPER sont candidates en tant que déléguées suppléantes.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Yoran DELARUE - Monsieur Christian PRAOM sont élus délégués titulaires de la commune au sein du Comité du Syndicat d'Etude et d'aménagement du canton de Besançon-Sud Plateau.

Madame Valérie COURCIER et Madame Evelyne OPPER sont élues déléguées suppléantes de la commune au sein du Comité du Syndicat d'Etude et d'aménagement du canton de Besançon-Sud Plateau.

Adopté à l'unanimité.

7. Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Mixte du marais de Saône

Monsieur Daniel FABREGUES – Monsieur Claude MENETRIER - Monsieur Christian PRAOM sont candidats en tant que délégués titulaires.

Monsieur Lilian CALVAT – Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE – Madame Sandrine DOMINGUES sont candidats en tant que délégués suppléants.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Daniel FABREGUES – Monsieur Claude MENETRIER - Monsieur Christian PRAOM sont élus délégués titulaires de la commune au sein du Comité du Syndicat Mixte du marais de Saône.

Monsieur Lilian CALVAT – Monsieur Christophe VANCAUWENBERGE – Madame Sandrine DOMINGUES sont élus délégués suppléants de la commune au sein du Comité du Syndicat Mixte du marais de Saône.

Adopté à l'unanimité.

8. Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du collège Entre deux Velles de Saône

Madame Valérie COURCIER – Madame Evelyne OPPER - Monsieur Thierry ROUX sont candidats en tant que représentants titulaires.

Monsieur Cyril MARECHAL – Madame Antoinette LE BRAS – Monsieur Emilio JUAREZ sont candidats en tant que représentants suppléants.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Madame Valérie COURCIER – Madame Evelyne OPPER - Monsieur Thierry ROUX sont élus représentants titulaires de la commune au sein du conseil d'administration du collège de Saône.

Monsieur Cyril MARECHAL – Madame Antoinette LE BRAS – Monsieur Emilio JUAREZ sont élus représentants suppléants de la commune au sein du conseil d'administration du collège de Saône.

Adopté à l'unanimité.

9. Désignation des membres du Comité National d'Action Sociale

La commune de Saône est adhérente au C.N.A.S. ce qui entraîne la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents chargés de représenter la commune.

Ainsi, Madame Antoinette LE BRAS est désignée déléguée des élus et Madame Martine GIRAULT est désignée déléguée des agents.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET à l'attention de M. le Maire :

« Nous avons été destinataire d'un tract anonyme dans notre casier en mairie dont les propos attaquaient le maire personnellement. Nous pouvons vous assurer que nous ne sommes en rien auteurs ni instigateurs de ce tract. Nous avons subi aussi ce type d'attaque et nous tenons à condamner ces pratiques. »

Monsieur le Maire remercie Mesdames PARIS et PEYRARD et Messieurs ROGNON et VIENNET dont les propos lui vont droit au cœur et indique qu'il a très mal vécu ce tract.

Monsieur le Maire remercie également les habitants de Saône qui se sont déplacés pour cette première séance.

Dates à retenir

Prochain Conseil municipal : vendredi 25 mars 2014 à 20 h 00

La séance est levée à 20 h 25

Le Maire,

Yoran DELARUE




Le rapporteur,

Emilio JUAREZ

